



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 avril 2019, s'est assemblé au sein de la salle Henri Salvador, sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

*Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.*

<b>Nombre de membres composant le conseil :</b>	<b>33</b>	<b><u>Présents :</u></b> M. André VEYSSIERE Maire, Mme. Séverine LEVE, M. Michel ADAM, Mme. Ana PEREIRA, Mme. Ghislaine JENNER, M. Quentin GESELL, Mme. Sandra ROZOTTE, M. Thierry PICHOT-MAUFROY Adjoint au Maire, M. Gérald BORDES, M. Jacques GUILLEMAN, Mme Marie-Line BOUCHAUT, Mme. Martine GESELL, Mme. Véronique POISSON, Mme. Julie SANS, Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy GUELLIL, M. Michel DELPLACE, M. France BOULAY, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. Frédéric NICOLAS, M. Malet DRAME, Conseillers municipaux.
<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>33</b>	M. Michel CLAVEL à partir de 19h29
<b>Présents en séance jusqu'à 19h29 :</b>		
Présents :	<b>23</b>	
Représentés :	<b>8</b>	
Absents :	<b>2</b>	
<b>Présents en séance à partir de 19h29 :</b>		<b><u>Absents et représentés :</u></b> M. Michel CLAVEL représenté par Ana PEREIRA jusqu'à 19h29 Mme Marie-Claude COLLET représentée par M. Michel CLAVEL à partir de 19h29 Mme Régine BONVALLET représentée M. Gérald BORDES Mme Khadija ID HAMOU représentée par M. Michel ADAM M. Van Phuoc TRAN représenté par Mme Sandra ROZOTTE Mme. Amel SRAIDI représentée par M. André VEYSSIERE Mme. Sarah BOUZID représentée par M. Faouzy GUELLIL M. Abderrahman FERCHICHI représenté par M. Malet DRAME Mme. Marcelle DELMARQUETTE représentée par M. Frédéric NICOLAS
Présents :	<b>24</b>	
Représentés :	<b>8</b>	
Absents :	<b>1</b>	
		<b><u>Absents :</u></b> Mme Marie-Claude COLLET jusqu'à 19h29 M. Abdelaziz GUEMICHE
		<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Mme Sandra ROZOTTE

## Introduction

Monsieur le Maire ouvre la séance et Madame Sandra ROZOTTE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

### † Décision n° 2019/019 en date du 19/02/2019 :

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle pour la fête des mères : « Le meilleur des 80's »

### † Décision n° 2019/020 en date du 19/02/2019 :

Convention de mise à disposition d'un équipement municipal conclue entre la Ville et Cabinet EVAM GID, Syndic de copropriété

### † Décision n° 2019/021 en date du 22/02/2019 :

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal

### † Décision n° 2019/022 en date du 12/03/2019 :

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle : Spectacle de Samia Orosemame, le samedi 18 2019, à la salle Henri Salvador

### † Décision n° 2019/023 en date du 12/03/2019

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle : Concert de YOUSSEF, le samedi 6 avril 2019, à la salle Henri Salvador

### † Décision n° 2019/024 en date du 18/03/2019 :

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la Ville et AJOA Gestion & Immobilier

### † Décision n° 2019/025 en date du 19/03/2019 :

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement conclue avec un administré

### † Décision n° 2019/026 en date du 26/03/2019 :

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la Ville et SABIMO

### † Décision n° 2019/027 en date du 26/03/2019 :

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la Ville et une administrée

### † Décision n° 2019/028 en date du 27/03/2019 :

Convention de contrat de droit de représentation d'un spectacle – Spectacle « Lotte au pays des bulles » le 24 avril 2019

**Approbation par la Ville de Dugny du document cadre d'orientations adopté lors de la Conférence Intercommunale du Logement du 6 décembre 2018**

Présentation par madame Séverine LEVE,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR**

**31 voix POUR**

**Soit à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le document cadre d'orientations, adopté lors de la Conférence Intercommunale du Logement du 6 décembre 2018 et ci-après annexé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale d'attributions et tout acte qui en serait la suite, la conséquence et ci-après annexée.

*Délibération n° DEL.2019.017*

**Permis de louer :**  
**Acceptation de la délégation relative à la délibération de l'Etablissement Public Territorial déléguant la mise en œuvre et le suivi des dispositifs « permis de louer » sur le territoire communal de la Ville de Dugny**

Présentation par madame Séverine LEVE,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR**

**32 voix POUR**

**Soit à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la délégation relative à la délibération de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol en date du 08 avril 2019, portant délégation de la mise en œuvre et du suivi des dispositifs permis de louer sur le territoire communal de la Ville de Dugny.
- **PRECISE** que dans le cadre de sa démarche volontariste de lutte contre l'habitat indigne et dégradé la Ville de Dugny a fait le choix, de porter ses actions sur le régime de la déclaration de mise en location (DML) ainsi que sur le régime d'autorisation préalable de mise en location (APML) sur les secteurs identifiés comme sensibles au regard de la qualité de l'habitat.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre et au suivi des dispositifs permis de louer sur le territoire de la Ville de Dugny, selon le périmètre déterminé.
- **PRECISE** qu'en cas de modifications souhaitées par les communes des périmètres ou des dispositifs retenus, un avenant à la présente délibération pourra être adopté.
- **PRECISE** que ladite délibération sera notifiée à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et à la caisse de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) conformément à l'article L.635-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, à Monsieur le Préfet du Département de Seine-Saint-Denis.

*Délibération n° DEL.2019.018*

**Protection fonctionnelle et juridique au bénéfice de :**  
**Monsieur André VEYSSIERE et Madame Séverine LEVE**

Présentation par monsieur Michel ADAM,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR**

**19 voix POUR**

**13 Conseillers municipaux ne prenant pas part au vote** M. André VEYSSIERE, Mme Séverine LEVE  
Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy GUELLIL, Mme Sarah BOUZID  
M. Michel DELPLACE, M. France BOULAY, Mme Annie CHASTAGNOL,  
M. Frédéric NICOLAS, M. Abderrahman FERCHICHI,  
Mme Marcelle DELMARQUETTE, M. Malet DRAME

**Soit à la majorité,**

- **ACCORDE** le bénéfice de la protection fonctionnelle et juridique à Monsieur André Veysière et Madame Séverine Levé.
- **PRECISE** que la prise en charge des frais relatifs aux suites judiciaires liées à ces protections fonctionnelle et juridique seront prises en charge par la Collectivité, selon les dispositions du contrat d'assurance souscrit par la Ville et imputés au chapitre 011 - charges à caractère général du budget des exercices concernés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment quant à la vérification des conditions d'octroi de la protection fonctionnelle et à signer à cet effet tout acte ou document connexe à cette affaire.

*Délibération n° DEL.2019.019*

**Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Dugny et la Société Publique Locale Le Bourget - Grand Paris portant sur le projet de reconstruction des « Cités de l'Air »**

Présentation par monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR**

**21 voix POUR**

**4 voix CONTRE** M. Frédéric NICOLAS, M. Abderrahman FERCHICHI, Mme Marcelle DELMARQUETTE, M. Malet DRAME

**7 ABSTENTIONS**

Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy GUELLIL,  
Mme Sarah BOUZID  
M. Michel DELPLACE, M. France BOULAY, Mme Annie CHASTAGNOL,

**Soit à la majorité,**

- **APPROUVE** les termes du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur le projet de reconstruction des « Cités de l'Air » à intervenir entre la Ville de Dugny et la Société Publique Locale Le Bourget - Grand Paris, joint à la présente délibération.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la Ville de Dugny et la SPL, ainsi que tout acte y afférent.
- **DIT** que le paiement des prestations s'effectuera selon les modalités fixées au présent contrat d'assistance à Maitrise d'Ouvrage fixées comme suit :  
Prix total de la prestation 250 000€ HT : décomposé en deux parties :
  - Prix correspondant à la rémunération de la SPL : soit 150 000 € HT ;
  - Prix prévisionnel correspondant aux diverses missions techniques : 100 000 € HT.
- **DIT** que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget 2019 aux chapitres et articles concernés.

**Délibération n° DEL.2019.020**

**Contrat de prestation de services entre la Ville de Dugny et la Société Publique Locale  
Le Bourget - Grand Paris - Année 2019**

Présentation par monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR**

**32 voix POUR,  
Soit à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les termes du contrat de prestations de services 2019 à intervenir entre la Ville de Dugny et la Société Publique Locale Le Bourget - Grand Paris, joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir entre la Ville de Dugny et la SPL, ainsi que tout acte y afférent.
- **DIT** que le paiement des prestations s'effectuera selon les modalités fixées au présent contrat de prestation de services 2019 :  
Ce prix est décomposé, de manière prévisionnelle :
  - Pour cent vingt-cinq mille euros HT (125 000 € HT) de temps passé par les collaborateurs de la SPL pour la réalisation de ces missions.
  - Pour cent vingt-cinq mille euros HT (125 000 € HT) de prestations confiées à des tiers, en particulier sur les missions relatives au centre-ville et le quartier de la Comète.
- **DIT** que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget 2019 aux chapitres et articles concernés.

**Délibération n° DEL.2019.21**

**Budget de la Ville :**  
**✦ Présentation du compte de gestion et du compte administratif 2018, et affectation  
des résultats de clôture de l'année 2018 du budget principal de la Commune**  
**✦ Budget Primitif de la Commune – Année 2019**  
**✦ Taxes locales de fiscalité directe – Année 2019**

Présentation par madame Séverine LEVE

**✦ Approbation du compte de gestion 2018 du budget principal de la Commune**

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

24 voix POUR

8 ABSTENTIONS

Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy GUELLIL,  
Mme Sarah BOUZID  
M. Frédéric NICOLAS, M. Abderrahman FERCHICHI, Mme  
Marcelle DELMARQUETTE, M. Malet DRAME

Soit à la majorité,

- **INDIQUE** que le Compte de gestion du budget principal de l'exercice 2018 arrêté par le trésorier principal de la commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur dans sa globalité, n'appelle ni observations particulières, ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le compte de gestion 2018 de la commune de DUGNY comme suit :

Budget Principal	RESULTATS DE CLOTURE EXERCICE BUDGETAIRE 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE BUDGETAIRE 2017	RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018	Transfert ou Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	RESULTATS DE CLOTURE EXERCICE BUDGETAIRE 2018
Investissement	- 3 332 271,54		5 983 650,03	-	2 651 378,49
Fonctionnement	8 118 155,75	5 408 532,51	4 716 639,37	-	7 426 262,61
<b>TOTAL</b>	<b>4 785 884,21</b>	<b>5 408 532,51</b>	<b>10 700 289,40</b>	-	<b>10 077 641,10</b>

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal de la commune, dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal de la trésorerie du Blanc-Mesnil.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au compte de gestion 2018 du budget principal de la commune.

*Délibération n° DEL.2019.022*

Monsieur le Maire se retire.

◆ Approbation du compte administratif 2018 du budget principal de la Commune

Le Maire s'étant retiré,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

19 voix POUR

11 voix CONTRE

Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy GUELLIL, Mme Sarah BOUZID  
M. Michel DELPLACE, M. France BOULAY, Mme Annie CHASTAGNOL,  
M. Frédéric NICOLAS, M. Abderrahman FERCHICHI,  
Mme Marcelle DELMARQUETTE, M. Malet DRAME

Soit à la majorité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	24 248 817,43 €
Recettes	28 965 456,80 €
<i>Excédent de l'année 2017 de la commune</i>	2 709 623,24 €
<i>Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</i>	- €
<b>Solde</b>	<b>+ 7 426 262,61 €</b>

Section d'Investissement :

		RAR 2018
Dépenses	5 967 277,74 €	4 098 711,26 €
Recettes	11 950 927,77 €	- €
<i>Déficit de l'année 2017 de la commune</i>	- 3 332 271,54 €	
<i>Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</i>	-€	
<b>Solde</b>	<b>+ 2 651 378,49 €</b>	<b>- 4 098 711,26 €</b>

Résultat global :

<b>Solde au compte R002</b> <i>(Recette de Fonctionnement)</i>	5 978 929,84 €
<b>Besoin de couverture compte R1068</b> <i>(Recette d'Investissement)</i>	1 447 332,77 €
<b>Excédent d'investissement au compte R001</b> <i>(Recette d'Investissement)</i>	2 651 378,49 €

- **ADOpte** le compte administratif 2018 de la commune établi par monsieur le Maire.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au compte administratif 2018 du budget principal de la commune.

**Délibération n° DEL.2019.023**

**Monsieur le Maire revient en séance**

◆ **Affectation des résultats 2018 du budget principal de la Commune**

21 voix POUR  
4 voix CONTRE

7 ABSTENTIONS

M. Frédéric NICOLAS, M. Abderrahman FERCHICHI, Mme Marcelle DELMARQUETTE, M. Malet DRAME  
Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy GUELLIL, Mme Sarah BOUZID  
M. Michel DELPLACE, M. France BOULAY, Mme Annie CHASTAGNOL,

Soit à la majorité,

- **PROCEDE** à une régularisation comptable en portant le résultat budgétaire 2018, excédentaire de la section de fonctionnement de + 7 426 262,61 € à + 5 978 929,84 €, et **DIT QUE** ce montant sera inscrit en recette au compte **R002**.
- **DIT** que l'excédent de la section d'investissement pour un montant de 2 651 378,49 € sera inscrit en recette au compte **R001**.
- **DIT** que la somme de 1 447 332,77 € ainsi prélevée sur le résultat excédentaire de fonctionnement sera affectée en compte **R1068** de la section d'investissement, cela, à des fins de couverture du besoin de financement observé à la clôture du budget principal 2018 de la commune.
- **DIT** que le report de l'excédent de fonctionnement ajusté, l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice budgétaire 2018, la réserve d'investissement à constituer, et les restes à réaliser d'investissement 2018 feront l'objet d'une inscription comptable au budget primitif 2019 de la commune.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affectation de résultat 2018 du budget principal de la commune.

*Délibération n° DEL.2019.024*

◆ **Budget primitif de la Commune – Année 2019**

21 voix POUR

11 voix CONTRE

Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy GUELLIL, Mme Sarah BOUZID,  
M. Frédéric NICOLAS, M. Abderrahman FERCHICHI, Mme Marcelle DELMARQUETTE, M. Malet DRAME  
M. Michel DELPLACE, M. France BOULAY, Mme Annie CHASTAGNOL,

Soit à la majorité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 de la Commune tel que présenté dans le document annexé.
- **DIT** que le budget primitif 2019 est arrêté en équilibre au niveau des deux sections comme suit :



	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
CREDITS VOTES	29 390 737,84	23 411 808,00
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		5 978 929,84
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>29 390 737,84</b>	<b>29 390 737,84</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
CREDITS VOTES	10 064 055,00	11 511 387,77
RESTES A REALISER	4 098 711,26	
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		2 651 378,49
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 162 766,26</b>	<b>14 162 766,26</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>43 553 504,10</b>	<b>43 553 504,10</b>

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à l'adoption du Budget primitif de la commune 2019.

*Délibération n° DEL.2019.025*

◆ **Taxes locales de fiscalité directe – Année 2019**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR**

**32 voix POUR**

**Soit à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la reconduction des taux des ménages, au titre de l'année 2019.
- **PRECISE** que les taux sont fixés comme suit :
  - Taxe d'habitation (TH) : **27,06%** ;
  - Taxe sur le foncier bâti (TFB) : **31,08 %** ;
  - Taxe sur le foncier non bâti (TFPNB) : **80,64%** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs aux taux d'impositions ainsi fixés pour 2019.
- **DIT** que les crédits afférents au produit des taxes des ménages feront l'objet d'une inscription comptable au budget primitif 2019.

*Délibération n° DEL.2019.026*

**Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) – Rapport 2018**

Présentation par madame Séverine LEVE,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :**

**32 voix POUR**

**Soit à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France d'un montant de 1 436 158 € attribué à la ville de Dugny au titre de l'exercice 2018.
- **PREND ACTE** de la ventilation des crédits attribués à la ville, permettant de favoriser le développement et la conduite d'actions relatives à l'amélioration des conditions et du cadre de vie, en direction de la population dugnysienne visant à améliorer leurs conditions.
- **DIT** que la présente délibération accompagnée du rapport du fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France d'un montant de 1 436 158 € attribués à la ville de Dugny au titre de l'exercice 2018, fera l'objet d'une transmission aux services de la Préfecture.

***Délibération n° DEL.2019.027***

**Dotation de solidarité urbaine et cohésion sociale (DSU-CS) – Rapport 2018**

Présentation par madame Séverine LEVE,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR**

**32 voix POUR**

**Soit à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2018, d'un montant de 2 815 181 €.
- **PREND ACTE** de la ventilation des crédits attribués à la ville, permettant de favoriser le développement et la conduite d'actions à caractère social et urbain, en direction de la population dugnysienne issue des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- **DIT** que la présente délibération accompagnée du rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2018, d'un montant de 2 815 181 €, fera l'objet d'une transmission aux services de la Préfecture.

***Délibération n° DEL.2019.028***

**Subventions aux associations – Année 2019**

Présentation par monsieur Quentin GESELL,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :**

**26 voix POUR**

**6 Conseillers municipaux  
membres d'associations  
concernées ne prenant pas part  
au vote**

Mme Ana PEREIRA, M. Michel CLAVEL, Mme Sandra ROZOTTE, Mme Marie-Line BOUCHAUT, M. Faouzy GUELLIL, Mme Annie CHASTAGNOL

**Soit à la majorité,**

- **APPROUVE** le tableau de répartition ci-dessous et les montants qui y figurent :

Associations	Subventions attribuées
Association Bouliste Dugnysienne (A.B.D)	2200
Club Sportif et de Loisirs de Dugny (C.S.L.D)	1500
Dugny Step Dance (D.S.D)	1800
Esprit Vif 93	3800
Foot à 7	300

Gymnastique Volontaire	810
Foot'o'comores	500
Taekwondo Dugny (TKD)	5000
Union Sportive de Dugny	1000
Union Sportive de Dugny - section KARATE	4000
Union Sportive de Dugny - section JUDO	5000
Union Sportive de Dugny - section YOGA	200
Association Culturelle Jeunesse et Sports de Dugny (ACJSD)	1500
Au cœur de la jeunesse	500
Fenix Anim	500
La Bourgetine	2000
Association Solidarité Pour l'Afrique et Ailleurs (A.S.P.A.A)	1000
Les délices de Nini	800
Amicale des Propriétaires de " l'Hermitage"	200
Amicale des locataires "Saint-Exupéry"	300
CAMELIA	500
Association départementale de défense des victimes de l'amiante de Seine-Saint-Denis	100
Horizon Cancer	400
Vie Libre 93	300
Femmes solidaires de Dugny	800
Walid mon combat pour marcher	500
Croix Rouge Française	2000
Restaurant du cœur	1700
Secours Catholique réseau mondial caritas	500
Fédération des anciens combattants en Algérie (FNACA)	500
868ème Section des médaillés militaires	150
A.C.P.G - C.A.T.M	300
Club Gaston Dutour	19500
GRAJAR	38000
Sporting Club Dugnysien (Football)	75000
<b>Total :</b>	<b>173 160</b>

- **PRECISE** que les aides publiques auprès des associations locales concourent à la mise en œuvre d'actions satisfaisant un caractère d'intérêt général local.
- **DIT** que l'attribution des subventions 2019 sera appliquée aux associations ayant sollicité une aide financière au titre de l'année 2019 via le dépôt d'un dossier de demande et de justificatifs annexes.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater les aides financières 2019 auprès des associations locales, selon le tableau susmentionné.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget de la commune.

**Délibération n° DEL.2019.029**

**Catastrophe naturelle au Mozambique : Subvention exceptionnelle au 'Secours Populaire Français'**

Présentation par monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR**

**32 voix POUR**

**Soit à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1000 euros au bénéfice du Secours Populaire Français afin de participer à l'élan de solidarité ayant cours suite au cyclone IDAI ayant frappé l'Afrique australe, le 14 mars 2019.
- **PRECISE** que l'usage de cette subvention doit être orienté vers l'aide aux victimes du cyclone IDAI ayant frappé l'Afrique australe, le 14 mars 2019.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune, aux articles et chapitres concernés.

***Délibération n° DEL.2019.030***

La séance est levée à 22 h 00.

Fait à Dugny, le 15 avril 2019



Le Maire

André VEYSSIERE

*Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 17 avril 2019, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.*